

Sujet : [INTERNET] Suggestion de www.val-doise.gouv.fr : OBSERVATIONS DU PUBLIC

De : Yvan LAFON <yvanlafon@orange.fr>

Date : 02/07/2019 20:03

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Ce message vous a été envoyé parce que "Yvan LAFON <yvanlafon@orange.fr>" pense que vous trouverez la page "OBSERVATIONS DU PUBLIC" www.val-doise.gouv.fr intéressante.

Lien vers la page:

<http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-et-nuisances/ICPE-Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement/CONSULTATION-DU-PUBLIC-2019/SOCIETE-ENVIRONNEMENT-TP/OBSERVATIONS-DU-PUBLIC>

Commentaire par "Yvan LAFON <yvanlafon@orange.fr>":

Fontenay en Parisis, le 02/07/2019

Monsieur le Préfet,

Projet de modification N°2 du PLU

A la suite de mon entrevue avec la commissaire enquêtrice du 29/06/2019, j'ai formulé 11 questions qui ont été consignées, pour certaines j'ai obtenu des réponses.

Je n'ai pas rempli le registre à la suite car j'avais trop de choses à dire, et je ne m'étais pas imprégné en totalité des documents à disposition.

Une chose me rassure, c'est que toutes mes questions touchant au cœur du projet font l'objet de réserves et de remarques défavorables de la part de services compétents amenés à donner leurs avis.

Mon sentiment sur la modification du PLU pour permettre le stockage de déchets inertes en liaison avec le projet d'un pôle équestre est inacceptable.

A la lecture des documents qui présentent l'objet de la modification portant sur la création d'un pôle équestre, le premier abord donne à penser que c'est un beau projet (arguments environnementaux mis en avant) végétalisation de bâtiments et arborisation partielle de la surface du projet etc..

Mais en s'intéressant de plus près aux divers documents, il en est autrement.

Tous ces arguments me font penser à un bel emballage qui cache bien des choses qui sont très loin d'une démarche environnementale.

Le premier point, si l'on veut prétendre avoir une fibre environnementale, ce serait de respecter les surfaces agricoles qui disparaissent à travers ce projet. Selon les chiffres d'Agreste, le service statistique du ministère de l'agriculture, 60 357 ha ont été artificialisés en moyenne chaque année entre 2005 et 2010. Ça représente 604 millions de m², soit un département comme l'Aube tous les 10 ans. L'apport de déchets inertes n'a rien de respectueux pour l'environnement, ce sera pendant l'élaboration de ce projet 100 camions bennes par jour pendant 5 ans (source MRAE)

Plus j'avance dans la lecture des documents à disposition plus je pense que l'on se fout royalement des riverains.

L'argument selon lequel, l'apport de déchets inertes servirait de mur anti bruit pour les habitants du sud de Fontenay est fallacieux, la francilienne est complètement inaudible, les nuisances sonores proviennent du trafic aérien qui ne respecte pas de plus en plus souvent les couloirs aériens, elles proviennent aussi du passage des TGV qui sont accentuées les jours de vent de sud, mais c'est surtout les nuisances sonores du trafic routier sur les accès au village.

Quid des mesures de bruit sur ce trafic routier ?

Aucune étude d'impact ne vient étayer cet argument bidon et que je sache les Fontenaisiens concernés ne sont pas demandeur.

Dans le document « dossier 2 sur 6 » chapitre 2.7.1, il est fait mention « N104

cartographié comme point noir du bruit » par la préfecture, c'est vague comme donnée, pour apprécier cela il faudrait avoir la cartographie des mesures de bruit actuel au niveau de la surface du projet, et celle prévue après le fameux mur antibruit, quelle atténuation attendue et sur quelle surface?

L'argument des JO de 2024 est tout aussi bidon, aucune demande émane du CIO, c'est juste pour embellir le projet.

Ça fait 35 ans que je suis résident à Fontenay en parisis, et ça fait 35 ans que les différentes équipes municipales ont été incapables de régler le gros souci de circulation des véhicules dans le village, et aujourd'hui on nous présente un projet qui va aggraver cet état de fait, c'est inadmissible, aucune étude n'est présentée sur le sujet.

Aucune étude d'impact réel sur les nuisances routières qu'amènera ce projet.

Aucune étude d'impact sur la pollution et la santé.

Etude d'impact sur la gestion de l'eau insuffisante (source ARS).

Quid de la déviation prévu entre Goussainville et Fontenay prévu en 2019 ?

Quid de tous les avis défavorables émis par la direction départementale des territoires, par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine et par l'agence régionale de santé ?

Quid de la sécurité, évoqué dans le rapport « sécurisation des flux dès la phase de chantier », comment et par qui ?

Quid de la pérennité du centre équestre actuel ?

Parler de sécurité en faisant passer un trafic de camions devant le centre équestre, le centre aéré et les accès au stade, relève d'une vue de l'esprit.

Si ce projet devait se réaliser, l'accès pendant la période de chantier doit être déplacé sur le barreau de liaison entre la sortie de la francilienne et le rond point d'entrée à Fontenay.

Si ce projet devait se réaliser, il doit se faire sans apport de déchets inertes.

Si ce projet devait se réaliser, il doit intégrer une restructuration de la circulation émanant de Goussainville, ainsi que le trafic amené par le projet, le problème majeur de Fontenay est le trafic routier, et ce n'est pas nouveau.

Le projet fait état de stockage de déchets inertes amenés pendant 5 ans, mais comment est garantie et par qui, que la suite du projet ira à son terme et qu'on ne laisse pas uniquement une décharge pour des raisons de projet non viable.

La société a t'elle le financement pour l'ensemble ?

Dans le document « dossier 2 sur 6 » chapitre 2.7.2.2, il est fait mention d'aménagement de l'échangeur de la N104, ça consiste en quoi, nous n'avons aucune précision sur le sujet ?

Les données concernant le trafic routier date de 2014 « dossier 2 sur 6 » chapitre 2.8, elles me paraissent trop anciennes pour en tirer des conclusions.

Si ce projet devait se réaliser, il devrait prendre en considération tous les avis défavorables, qui ne sont que du bon sens.

Pourquoi le vote en conseil municipale du Projet de modification N°2 du PLU n'a-t-il pas pris en compte tous les avis défavorables ?

Merci de toute l'attention que vous porterez à cette lettre,

Recevez, Monsieur le Préfet, mes salutation distinguées

Madame et Monsieur LAFON
32 Av du Général de Gaulle
95190 Fontenay en Parisis